



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du **CONSEIL DES COMMISSAIRES** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 23 juin 2015**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon et à laquelle les commissaires présents formaient quorum.

9. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES, DE L'INFORMATIQUE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.4 FRAIS DE GARDIENNAGE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ DE PARENTS ET DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

VU la demande du comité de parents au conseil des commissaires à l'effet de statuer sur la réclamation autorisée en matière de frais de gardiennage lors de la tenue des réunions;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite favoriser la participation des parents aux comités sur lesquels leur présence est requise;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1506-214 d'autoriser une réclamation maximale de 6,00 \$ l'heure pour des fins de gardiennage par les membres bénévoles (non inscrits sur la liste de paie de la Commission scolaire) du comité de parents et des conseils d'établissement. Un reçu devra accompagner cette réclamation et devra faire mention des éléments suivants :

- nom de la personne ayant rendu le service
- son numéro d'assurance sociale
- le nombre d'heures facturées
- le nom des enfants et leur âge
- le total de la facture

Michel Morin

DONNÉ À GASPÉ,
CE 26 JUIN 2015

MICHEL MORIN,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL